

Séance ordinaire du 3 octobre 2013**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2013.

1.3 Séance ordinaire de novembre – changement de date du 8 au 15 novembre.

1.4 Appui à la municipalité de Thurso – dossier évaluation.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre 2013.

2.2 Dépôt des rapports administratifs.

2.3 Dépôt de la correspondance.

2.4 Dépôt des frais de déplacements et de représentations.

2.5 Renouvellement de l'assurance collective Assomption Vie pour les employés.

2.6 Évaluation de rendement de monsieur Benoit Hébert.

2.7 Achat d'un serveur.

2.8 Orientation régionale du support informatique.

2.9 Validation de dépenses - élections 2013.

3. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

3.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du 18 septembre 2013 avec les pompiers.

4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

4.1 Dépôt du rapport du comité des Travaux publics.

4.2 Mise en demeure du propriétaire situé au 1828, chemin du Tour-du-Lac.

4.3 Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

4.4 Embauche de l'arpenteur géomètre – monsieur François Gauthier – chemin du Tour-du-Lac.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt des procès-verbaux des réunions du CCE des 9 et 23 septembre.

5.1.1 Acceptation de la Politique environnementale et du Plan vert.

- 5.2 Adoption du second projet de règlement numéro U-12-1 modifiant le règlement de zonage numéro U-12, relativement aux zones 27-P et 32-M.
- 5.2.1 Information sur les personnes habiles à voter sur le projet U-12-1.
- 5.2.2 Règlement U-12 versus Article 445 du code municipal.
- 5.3 Demande d'accès à l'information.
- 5.4 Résultat d'analyse des baies – bilan de santé aux lacs Barrière et Simon.
- 5.5 Dépôt du rapport sur la vérification des bandes riveraines des lacs Simon, Barrière et Viceroy.
- 5.6 Dépôt de la lettre à envoyer aux citoyens au sujet des bandes riveraines.
- 5.7 Demande de monsieur Richard Lamothe résidant au 160, chemin de la Presqu'île.
- 5.8 Dépôt du rapport sur les changements effectués dans les campings durant la saison estivale 2013.
- 5.9 Autoriser madame Nathalie Gamet à suivre une formation sur le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).
- 5.10 Réponse de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de madame Carole Smith, situé au 38, chemin de la Baie-de-l'Ours à Lac-Simon.
- 5.11 Perception des sommes d'argent pour les redevances des Carrières et Sablières.
- 5.12 Présentation de la dérogation mineure numéro 103 concernant la marge de recul avant sur le lot 6-1 situé au 404, chemin Sabourin à Lac-Simon, dans la zone 6-H.
- 5.13 Présentation de la dérogation mineure numéro 104 concernant l'implantation de citernes d'eau et d'un mur de soutènement dans la marge de recul avant sur le lot 38-54 à Lac-Simon, dans la zone 49-H.
6. **COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 6.1 Dépôt du procès-verbal du CDMR.
- 6.2 Coût de réparation du camion Peterbilt.
- 6.3 Entente avec la compagnie Laurentide Re-Sources inc. pour le transport et le tri des matières de récupération de la collecte des huiles usagées dangereuses.
7. **LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**
- 7.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **3 octobre 2013 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Paul Malouf	Gilles Robillard	Robert Johnson
Louise Houle Richard	Pierre Paquin	Lise Villeneuve

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Plus de 30 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

237-10-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Paul Malouf;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.2

238-10-2013

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2013.

Il est proposé par madame la Conseillère Lise Villeneuve;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2013.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.3

239-10-2013

Séance ordinaire de novembre – changement de date du 8 au 15 novembre.

CONSIDÉRANT les élections municipales prévues le 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT les délais prescrits avant l'assermentation des élu(e)s municipaux choisis au suffrage universel;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil statue que la séance ordinaire du mois de novembre se tiendra le 15 novembre 2013 à 20 heures au même endroit déterminé pour les séances du conseil;

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.4

240-10-2013

Appui à la municipalité de Thurso – dossier évaluation.

CONSIDÉRANT le dépôt de la résolution numéro 2013-09-427 de la ville de Thurso en rapport à la présentation de la MRC de Papineau d'un projet d'appel d'offres des services en évaluation municipale pour l'ensemble de la MRC de Papineau pour l'an 2015 et suivants comprenant un système hybride (employés MRC et entrepreneur privé);

CONSIDÉRANT QU'il en dépend de l'intérêt des contribuables de la municipalité de Lac-Simon de bien connaître l'impact financier d'une telle orientation;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Robert Johnson;

QUE ce conseil demande à la MRC de Papineau de bien vouloir refaire une étude approfondie par une firme indépendante qui démontre les impacts financiers pour chacune des municipalités avec un état comparatif des dépenses actuelles versus les dépenses faites en fonction des services demandés en évaluation municipale.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

MRC de Papineau

Les municipalités de la MRC de Papineau

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

241-10-2013

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre 2013.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de septembre 2013;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de septembre totalisant la somme de **87 409,43 \$** portant les numéros de chèques **9110 à 9220** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **86 434,98 \$** soit adoptée pour un montant total de **173 844,41 \$**.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.2**Dépôt des rapports administratifs.**

Le rapport mensuel du directeur général et secrétaire-trésorier du mois de septembre ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux élus (es) pour analyse.

2.3**Dépôt de la correspondance.**

Une liste de la correspondance du mois de septembre reçu à la mairie est déposée aux élus (es) pour analyse.

2.4

242-10-2013

Dépôt des frais de déplacements et de représentations.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Paul Malouf;

QUE ce conseil entérine le paiement des frais de déplacements et de représentations suivants :

1. Benoit Hébert, dg et sec.-très. un montant de 297,22 \$.
2. Eric Bordeleau, directeur en urbanisme un montant de 111,86 \$.
3. Julien Boivin, directeur du CDMR un montant de 377,66 \$.
4. Éric Drouin, directeur du SSI un montant de 25,28 \$.
5. Maxime Proulx Cadieux, pompier un montant 92,75 \$.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.5

243-10-2013

Renouvellement de l'assurance collective Assomption Vie pour les employés municipaux.

CONSIDÉRANT QUE l'assurance collective a un échéancier qui se termine en mi-année budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut un échéancier qui correspond à l'année financière municipale;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil demande que l'assurance collective Assomption Vie prolonge l'échéancier de la tarification actuelle du 31 août 2014 au 31 décembre 2014.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Assomption Vie

2.6

244-10-2013

Évaluation de rendement de monsieur Benoit Hébert.

CONSIDÉRANT la dissolution du conseil dans l'intervalle d'évaluation prescrite dans la convention de travail du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert;

CONSIDÉRANT QUE dans cette période de probation, il est prévu une évaluation écrite de travail du directeur général et secrétaire-trésorier;

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil dépose une évaluation écrite du directeur général et secrétaire-trésorier au 3 octobre 2013 et qu'un rapport soit présenté au prochain conseil et au directeur général et secrétaire-trésorier.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier

2.7

245-10-2013

Achat d'un serveur.

CONSIDÉRANT QUE le serveur informatique de la municipalité a cessé de fonctionner;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

QUE ce conseil autorise l'achat d'un nouveau serveur et l'intégration des données au montant de 9 899,06 \$ avec taxes;

QUE ce conseil autorise l'embauche de techniciens pour la récupération de dossiers.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.8

246-10-2013

Orientation régionale du support informatique.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau a une entente avec la Commission Scolaire au Cœur des Vallées pour permettre un support de techniciens en informatique de ladite Commission Scolaire à l'ensemble de ses municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le CSCV a pris une nouvelle orientation en rapport à l'achat de ses logiciels pour dorénavant utiliser le système d'exploitation Linux versus l'utilisation de Windows;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation change l'optique de formation des techniciens de la CSCV versus l'optique des besoins des municipalités;

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Lise Villeneuve;

ET seconder par monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

QUE ce conseil demande à la MRC de Papineau de bien vouloir entreprendre une démarche afin d'évaluer la possibilité d'avoir une entente différente avec une autre ressource que la CSCV pour aider les municipalités dans le soutien informatique.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur André Bélec, MRC de Papineau

2.9

247-10-2013

Validation de dépenses - élections 2013.

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2013;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise les dépenses suivantes présentées et modifiées :

BUDGET 2013 - ÉLECTIONS		
Numéro	Description	Révisé
02.140.00.141	Rémunération (<i>Règlement 452-2013</i>) <i>Transfert</i>	8 670.00 \$
02.140.00.212	RREMQ <i>Transfert</i>	- \$
02.140.00.222	RRQ <i>Transfert</i>	384.00 \$
02.140.00.232	Ass. Emploi <i>Transfert</i>	168.00 \$
02.140.00.242	FSS <i>Transfert</i>	335.00 \$
02.140.00.252	CSST <i>Transfert</i>	174.00 \$
02.140.00.262	RQAP <i>Transfert</i>	62.00 \$
02.140.00.310	Déplacements <i>Transfert</i>	850.00 \$
02.140.00.499	Divers Élection	500.00 \$
02.140.00.670	Fournitures d'élection	6 000.00 \$
	TOTAUX	17 143.00 \$

QUE le président d'élection soit par la présente résolution autoriser à engager et payer les dépenses justifiées au montant prévu au budget;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus pour les salaires des employés qui travaillent aux élections avaient été autorisés dans le règlement numéro 452-2013.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

3.

INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

3.1

Dépôt du compte rendu de la réunion du 18 septembre 2013 avec les pompiers.

Le document du compte rendu de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 18 septembre est déposé aux membres du conseil pour analyse. Les explications sont données par monsieur Robert Johnson, conseiller responsable.

4.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

4.1

248-10-03

Dépôt du rapport du comité des Travaux publics du 10 septembre 2013.

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu de la rencontre du comité des Travaux publics et infrastructures du 10 septembre dernier ainsi que les recommandations que l'on y retrouve;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Paul Malouf;

QUE ce conseil entérine lesdites recommandations et les dépenses engagées dans le procès-verbal de la rencontre de Travaux publics du 10 septembre 2013.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics

4.2

249-10-2013

Mise en demeure du propriétaire situé au 1828, chemin du Tour-du-Lac.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une mise en demeure par le propriétaire du 1828, chemin du Tour-du-Lac à Lac-Simon;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Paul Malouf;

QUE les membres du conseil de la municipalité mandatent la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour représenter la municipalité de Lac-Simon dans ce dossier.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

252-10-2013 **5.1.1**
Acceptation de la Politique environnementale et du Plan vert.

CONSIDÉRANT le dépôt des documents de la Politique environnement et du Plan vert du CCE;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Paul Malouf ;

QUE ce conseil entérine les documents déposés et adopte la Politique environnementale et le Plan vert.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

253-10-2013 **5.2**
Adoption du second projet de règlement numéro U-12-1 modifiant le règlement de zonage numéro U-12, relativement aux zones 27-P et 32-M.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a adopté, le 5 octobre 2012, le *Règlement de zonage* portant le numéro U-12 et que ce règlement est entré en vigueur le 28 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Simon peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a adopté le *Règlement* de zonage numéro U-12 le 5 octobre 2012, remplaçant le règlement de zonage U-2, dans le cadre de la révision quinquennale de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ce conseil juge opportun d'apporter certains ajustements normatifs dans le secteur correspondant actuellement à la zone 27-P, notamment en ce qui concerne les limites de zones, les usages d'habitation et les quais collectifs et ce, pour des fins de protection environnementale et pour assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages entre eux;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit, à cette fin, adopter le projet de règlement numéro U-12-1 modifiant le *Règlement de zonage* numéro U-12;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'être approuvées par les personnes habiles à voter de la zone 27-P et 32-M ainsi que des zones contigües à ces deux zones;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 28 septembre 2013 à la salle Danny-Legault au 77, rue Hôtel-de-Ville, Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

Il est proposé par monsieur le Conseiller Paul Malouf;

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Nombre maximal de logements par bâtiment dans la zone 27-P

La grille des spécifications de la zone 27-P, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage* numéro U-12, est modifiée en remplaçant le chiffre 4 par le chiffre 1 à la ligne « Nombre maximal de logements », sous la colonne « isolé » pour la classe d'usages « H1 – Logement ».

La grille des spécifications de la zone 27-P, telle que modifiée, peut être consultée à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3 Modification des limites de la zone 32-M

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage* numéro U-12, est modifié en agrandissant la zone 32-M à même la zone 27-P qui est réduite d'autant.

Le tout tel qu'illustré sur l'extrait du plan de zonage à l'annexe B faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 Création des zones 27.1-H et 27.2-P

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage* numéro U-12, est modifié en créant les zones 27.1-H et 27.2-P à même une partie de la zone 27-P qui est réduite d'autant.

Le tout tel qu'illustré sur l'extrait du plan de zonage à l'annexe B faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5 Usages et normes applicables dans les zones 27.1-H et 27.2-P

Les usages et normes applicables dans la zone **27.1-H** sont les suivants :

1° les classes d'usages suivantes sont autorisées :

- a) la classe d'usages « H1 – Logement ». La seule typologie de bâtiment permise est la typologie « isolée » et le nombre minimal/maximal de logement par bâtiment est de 1 logement;
- b) la classe d'usages « R1 – Activités récréatives à faible impact ».

2° les normes suivantes s'appliquent :

- a) la marge de recul avant minimale est de 6 mètres;
- b) la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres;
- c) la marge de recul arrière minimale est de 9 mètres;
- d) la hauteur maximale est de 2 étages.

Les usages et normes applicables dans la zone **27.2-P** sont les suivants :

- 1° la classe d'usages « R1 – Activités récréatives à faible impact » est autorisée;
- 2° les usages d'administration publique, gouvernementale ou paragonnementale de la classe d'usages « C1 - Services administratifs » sont spécifiquement permis;
- 3° les normes suivantes s'appliquent :
 - a) la marge de recul avant minimale est de 6 mètres;
 - b) la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres

ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Gaston A. Tremblay, M.D., FRCPC
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Calendrier

Adoption du premier projet:	6 septembre 2013
Adoption de l'avis de motion:	6 septembre 2013
Avis public de consultation publique:	12 septembre 2013
Assemblée publique de consultation:	28 septembre 2013
Adoption du deuxième projet:	3 octobre 2013
Avis public, procédure référendaire:	8 octobre 2013

Adoption du règlement:

Certificat de conformité:

Entrée en vigueur :

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Le vote est demandé;

POUR = 4

CONTRE = 2

Madame la Conseillère, Louise Houle Richard et Monsieur le Conseiller, Gilles Robillard demandent d'enregistrer leurs dissidences.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

5.2.1**Information sur les personnes habiles à voter sur le projet U-12-1.**

Informations sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

5.2.2**Règlement U-12 versus Article 445 du code municipal.**

L'entrée en vigueur et validité du règlement.

5.3**Demande d'accès à l'information.**

CONSIDÉRANT la demande d'accès à l'information du propriétaire du 418, Rang 4 Sud;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Paul Malouf;

QUE les membres du conseil de la municipalité mandatent la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour représenter la municipalité de Lac-Simon pour donner les documents permis par la Loi audit propriétaire.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

La firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés

Propriétaire du 418, Rang 4 Sud

5.4

Résultat d'analyse des baies – bilan de santé aux lacs Barrière et Simon.

Un rapport technique préliminaire de la firme Groupe Hémisphères du bilan de santé de cinq baies des lacs Simon et Barrière a été déposé aux membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon pour analyse et est également remis au CCE pour analyse.

5.5

Dépôt du rapport sur la vérification des bandes riveraines des lacs Simon, Barrière et Viceroy.

Le rapport sur la vérification des bandes riveraines des lacs Simon, Barrière et Viceroy a été déposé par monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme aux membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon. Une nette amélioration est perçue à travers ce document.

5.6

Dépôt de la lettre à envoyer aux citoyens au sujet des bandes riveraines.

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme a déposé une lettre pour envoyer aux citoyens au sujet des bandes riveraines. Le conseil en prend connaissance et permet l'envoi.

5.7

255-10-2013

Demande de monsieur Richard Lamothe résidant au 160, chemin de la Presqu'île.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Richard Lamothe de faire réparer son mur de soutènement;

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer au 160, chemin de la Presqu'île;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Paul Malouf;

QUE ce conseil ne peut autoriser les travaux à effectuer au 160, chemin de la Presqu'île par les employés municipaux;

QUE les travaux à entreprendre devront respecter les demandes du C.A. du MDDEP.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Monsieur Richard Lamothe, propriétaire du 160, chemin de la Presqu'île.

5.8**Dépôt du rapport sur les changements effectués dans les campings durant la saison estivale 2013.**

Le rapport sur les changements effectués dans les campings durant la saison estivale 2013 a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

5.9

256-10-2013

Autoriser madame Nathalie Gamet à suivre une formation sur le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

CONSIDÉRANT l'importance de la formation;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Gamet est l'adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Robert Johnson;

QUE ce conseil autorise madame Nathalie Gamet, adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme à suivre la formation « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées »;

QUE les frais d'inscription au montant de quatre-cent-quatre-vingt-cinq dollars (485,00 \$) plus taxes soient autorisés et que les frais de transport lui soient remboursés.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Nathalie Gamet, adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

5.10

257-10-2013

Réponse de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de madame Carole Smith, situé au 38, chemin de la Baie-de-l'Ours à Lac-Simon.

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés a été déposée aux membres du conseil de la municipalité pour analyse;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

QUE ce conseil se retire de cette cause et demande à monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme d'en aviser la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

La firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés.

5.11

258-10-2013

Perception des sommes d'argent pour les redevances des Carrières et Sablières.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Paul Malouf;

QUE ce conseil mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour assister le directeur général et secrétaire-trésorier dans l'analyse des sommes à percevoir dans le dossier des Carrières et Sablières.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

La firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés

259-10-2013

5.12

Présentation de la dérogation mineure numéro 103 concernant la marge de recul avant sur le lot 6-1 situé au 404, chemin Sabourin à Lac-Simon, dans la zone 6-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 103 concernant le lot 6-1-P situé au 404, chemin Sabourin à Lac-Simon, dans la zone 6-H.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée

c.c. Propriétaire du 404, chemin Sabourin à Lac-Simon

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

260-10-2013

5.13

Présentation de la dérogation mineure numéro 104 concernant l'implantation de citernes d'eau et d'un mur de soutènement dans la marge de recul avant sur le lot 38-54 à Lac-Simon, dans la zone 49-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 104 concernant le lot 38-54 situé à Lac-Simon, dans la zone 49-H.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée

c.c. Propriétaire du terrain, au chemin du Tour-du-Lac à Lac-Simon
Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

**6.
COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**261-10-2013 6.1
Dépôt du procès-verbal du CDMR.**

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu de la rencontre du CDMR du 16 septembre dernier ainsi que les recommandations que l'on y retrouve;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

QUE ce conseil entérine lesdites recommandations et les dépenses engagées.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Monsieur Julien Boivin, directeur de la collecte des matières résiduelles et recyclables

**262-10-2013 6.2
Coût de réparation du camion Peterbilt.**

CONSIDÉRANT les réparations du camion Peterbilt 340/348, année 2009 de la collecte des matières résiduelles et recyclables;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard ;

QUE ce conseil autorise les coûts de réparation et de main-d'œuvre au montant de 8 018,00 \$ plus taxes.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Monsieur Julien Boivin, directeur de la collecte des matières résiduelles et recyclables

**263-10-2013 6.3
Entente avec la compagnie Laurentide Re-Sources inc. pour le transport et le tri des matières de récupération de la collecte des huiles usagées dangereuses.**

CONSIDÉRANT QUE l'adoption et la mise en vigueur du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Laurentide Re-Sources est spécialisée dans le transport et le tri des matières visées par cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Laurentide Re-Sources est propriétaire des « bacs de récupération » de grandeur commerciale pouvant recueillir les contenants de résidus domestiques dangereux organiques stipulés dans l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les bacs fournis sont conformes aux normes réglementaires d'entreposage de résidus dangereux portant sur ce type de conteneur;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont un intérêt commun à travailler ensemble;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Paul Malouf;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à signer ladite entente avec la compagnie Laurentide Re-Sources.

Note : Monsieur Gaston A. Tremblay, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Julien Boivin, directeur de la collecte des matières résiduelles et recyclables

7.

LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

8.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Heures : 20 h 36

Nombres de personnes : ± 40

9.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

264-10-2013

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

QUE la séance soit levée à 20 h 46

Adoptée à l'unanimité

Gaston A. Tremblay, M.D., FRCPC
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier